



# Conseil municipal

## Séance du 24 novembre 2025 à 19H00

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre,  
Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H00 en session ordinaire à la Mairie  
sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Présents (12) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mme HOSTIER Martine, ; MM. HAPPERT Éric, Adjoints – Mmes LAVANDIER Isabelle, LEGAI Viviane, Mme LAINÉ Agnès, MÉTEYER Sylvie, Mme MANCHE Fabienne ; MM. BUSQUETS Bruno, RECLUS Michaël, OLIVIER Manuel, MORET Jérémy, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (6) : Mme MARCHAND Maïté à Mme HOSTIER Martine,  
M MAURILLE Bruno à PORTE Nicole,  
M FOUCHE Laurent à OLIVIER Manuel,  
Mme CHEVRIER Cécile à HAPPERT Éric,  
M PETIT Christophe à RECLUS Michaël,  
Mme BONARINI Sonia à MANCHE Fabienne,

Absents excusés (7) : Mmes MARCHAND Maïté, CHEVRIER Cécile, BONARINI Sonia ; MM FOUCHE Laurent, MAURILLE Bruno, PETIT Christophe, MEHATS Patrice.

Absents (2) : Mme BOITARD Béatrice ; M MASSON Hugo.

Secrétaire de séance : Mme HOSTIER Martine

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET	VOTE
2025-35	Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dans la Communauté de communes Latitude Nord Gironde	Prend Acte
2025-36	Régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres	Approuvée
2025-37	Autorisation à Madame le Maire pour signer l'avenant prorogeant la promesse unilatérale de vente à AMETIS	Approuvée
2025-38	Modification du règlement intérieur du cimetière	Approuvée
2025-39	Rétrocession d'une concession du cimetière à la commune	Approuvée
2025-40	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	Approuvée
2025-41	Vente d'anciens luminaires communaux	Approuvée

*Vu pour être publié, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - art.4.*

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

HOSTIER Martine

Nicole PORTE